



Communiqué :

Crue dans la vallée du fleuve Sénégal – Vigilance et mesures préventives

Au cours de ces dernières semaines, le bassin du fleuve Sénégal a enregistré d'importantes précipitations, notamment dans le haut-bassin au niveau des stations de **Bafing Makana** et de **Gourbassi**.

Cette situation a entraîné une **hausse considérable du plan d'eau du fleuve qui a déjà causé d'importantes inondations dans plusieurs localités**.

Cette tendance étant susceptible de se poursuivre dans les prochains jours d'après les prévisions hydrologiques portant sur la période du **02 au 05 octobre 2025**, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement invite les populations riveraines, ainsi que les porteurs d'activités économiques aux abords du fleuve Sénégal, parallèlement aux diligences que l'Etat aura à entreprendre, à faire preuve d'une **vigilance accrue** et à prendre toutes les dispositions préventives nécessaires pour réduire les risques liés à d'éventuels débordements.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en étroite collaboration avec l'OMVS et les services techniques concernés, continuera à suivre de près l'évolution de la situation et à partager régulièrement toutes informations utiles.

Fait à Dakar, le 03 septembre 2025
Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Contacts :

Monsieur Elimane FALL, Chef de Division Hydrologie à la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (77 61912 84).

Localités exposées au risque de débordement du fleuve Sénégal :

Département	Localité
Bakel	Communes de Ballou (Arroundou Yaféra Golmi, Kounghany), Moudéry (Tuabou) Diawara , etc.
Matam	la commune de Matam, le hameau de Belly Diallo, les communes de Nguijilone, Dembanané, Lobaly, les villages de Goumal et Tchimbing Demba Kané, Waoundé
Podor	Arrdt de Cas cas (Dioude diabe, walalde, Aram, Medina Ndiatbe, Cas cas) ; Arrdt de Thille (Deguimbere, Dara salam, Fanaye walo , Dimath, walo) ; Arrdt Salde (Wassétaké, Barobé, Saldé, Toufndé Gandé, Ganguel, Sinthiou Amadou Mairam, Thikité) ; Arrdt Gamadji Sare (Dado, Goumel, Fonde Ass, Nguaoule, Diatar, Diama Alwaly, Mboyoy, Korkadie, Guede Wouro, Gamadji Sare, Diara, Thielao, Ngane, Moundouwaye, Dembe, Sabou Alla, Doué, Pathé Gallo), commune Podor
Saint-Louis	Leybar balnéaire, Khar yalla, Darou Marmiyal, Cité vauvert, Pointe Nord (Hydraulique, derrière le commissariat de Police), Hydrobase, Goxu Mbathie, Pikine, Diaminar Ganaw rail , Djoloféné (Gorée), Léona eaux claire, Diamaguene, Balacosse, Sor Daga, Sor Diagne, Médina Chérif
Dagana	Thiabakh derriere SONATEL, Diamaguene en face RN2, Ndaw, Khouma hauteur foyer khouma yakh SABA, Khouma hauteur station Lobou khouma Gallo Malick, Gaé 2 hauteur virage RN2, Touba Thiabakh

Fait à Dakar, le 01 octobre 2025
Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Contact :

Monsieur Bakary FATY (tel 776647029), Directeur de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE).